YERRES

N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTE N° 98/21
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE DE L'ESPERANCE.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue et le nombre important d'habitations

IL CONVIENT afin d'assurer la sécurité des usagers, de faciliter le stationnement

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 18.10.1996, Série A.96/122 est rapporté.

Article 2 : Le stationnement rue de l'ESPÉRANCE, sur toute sa longueur, est autorisé uniquement dans les emplacements matérialisés au sol, côté des numéros pairs.

Article 3 : Tout autre stationnement est interdit

Article 4 : Un emplacement réservé aux véhicules de livraison est matérialisé en bas de la rue, à hauteur du Bar " Le Val Fleuri ".

Article 5 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la route, posés par les soins des Services Techniques de la ville

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 7 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 30 Janvier 1998

Le Député-Maire,

REÇU LE
- 4 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01-69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE